

Vandelanotte

news

LE SITE QUI PRÉSENTE LE BILAN DE VOTRE PENSION

Consultez votre dossier sur mypension.be

MYVANDELANOTTE GRANDIT

De la plateforme comptable à une plateforme pour les entrepreneurs

LE GOUVERNEMENT BELGE PRÉVOIT UN INCITANT FISCAL

Déduction pour investissement des actifs numériques



SOMMAIRE

VANDELANOTTE NEWS
ANNÉE 8 • NUMÉRO 3
SEPTEMBRE 2021

07

Le site qui présente
le bilan de votre pension

08

La numérisation
en 4 étapes

13

Le Change Management
à l'origine d'une révolution

16

Déduction pour investissement
des actifs numériques

18

Agenda et contact



04

Client case

Sjarel et Bert, défenseurs du goût,
de la convivialité et du local



10

De la plateforme comptable...
...à une plateforme pour les entrepreneurs

14 ERP

Quand votre ERP nécessite-t-il
un remplaçant?

Decouvrez myVandelanotte 2.0

Le deuxième été sous le signe du coronavirus est dorénavant derrière nous et la vie économique reprend lentement son cours normal. Toutefois, cela ne signifie pas que tout redeviendra comme avant février 2020. Bien que je ne pense pas personnellement que le COVID-19 provoquera une véritable révolution dans l'économie, il a renforcé quelques tendances qui étaient déjà plus ou moins latentes. L'une d'entre elles est sans aucun doute le télétravail, qui ne nous quittera plus dorénavant. Une autre évolution qui a connu une accélération en raison du coronavirus est celle de la numérisation, notamment dans le domaine de la comptabilité et du reporting financier.

La remise de factures et de documents papier au « comptable », qui les traite ensuite une fois par trimestre pour la déclaration TVA et qui indique à l'entrepreneur le montant de l'impôt à payer six mois après la fin de l'exercice : voilà un anachronisme grandissant. Notre plateforme numérique myVandelanotte propose depuis plusieurs années une solution permettant à tout entrepreneur de toujours disposer de chiffres actualisés.

Néanmoins, il ne suffit pas de disposer d'un système de comptabilité et de reporting purement numérique. Notre devise « More than accountants » nous incite à dépasser les limites de la compatibilité et de l'établissement de vos comptes annuels. Vous pourrez ainsi nous confier vos calculs de salaires, nous aiderons dans la rédaction de toutes sortes de contrats, vous conseillerons en matière de subsides et vous aiderons dans la gestion de vos risques. Un large éventail de services pour lesquels il est essentiel de pouvoir travailler en étroite collaboration, tant sur le plan personnel que numérique.

C'est donc avec une immense fierté que nous pourrions bientôt vous présenter l'évolution de notre plateforme numérique : myVandelanotte 2.0. Un portail qui, outre les fonctionnalités de comptabilité et de reporting déjà existantes, vous donnera également accès à une multitude d'autres services. Nous pourrions également partager des documents avec vous. Il s'agit d'une étape importante qui devrait améliorer davantage notre service.

Dans ce numéro, nous levons déjà le voile sur quelques nouveautés. Nous nous penchons également sur une série d'autres aspects qui sont importants dans la numérisation.

Bonne lecture !

Nikolas Vandelanotte





Lokaalmarkt et Notrevache

- » Lokaalmarkt a été fondé en 2016
- » Marché frais hebdomadaire et lieu de rencontre avec bar
- » Vous pouvez acheter non seulement une partie d'une vache, mais aussi celle d'un mouton, d'un porc ou d'un poulet
- » lokaalmarkt.be / notrevache.be

« MYVANDELANOTTE EST DEvenu UN OUTIL INDISPENSABLE »

Bert et Sjarel, défenseurs du goût, de la convivialité et du local

Les entrepreneurs Sjarel Buysschaert et Bert Destoop ont de lourdes responsabilités. Après le démarrage fulgurant de leur Lokaalmarkt à Deerlijk, ils ont poursuivi avec des marchés implantés dans six autres villes et communes et ont racheté la plateforme Notrevache. Leur philosophie tourne autour des produits locaux et le rapprochement des agriculteurs et consommateurs. Afin de vérifier la viabilité de leurs projets grâce à des chiffres, ils considèrent l'outil myVandelanotte comme indispensable.

L'idée à la base du Lokaalmarkt est étroitement liée aux racines de Bert Destoop. « Je suis moi-même fils d'agriculteur », déclare-t-il. « L'agriculture est inscrite dans mon ADN. Je veux que cela perdure, dans le respect du travail de l'agriculteur et moyennant un salaire décent. J'ai donc voulu agir en faveur de l'alimentation en circuit court et du rapprochement de l'agriculteur et du citoyen. Lorsque je suis entré en contact avec le maire de Deerlijk il y a quelques années, il m'a déclaré que Sjarel avait eu une idée similaire. Je connais Sjarel depuis un bout de temps, mais je n'avais au-

cune idée de ses projets. » La carrière de Sjarel est peut-être plus inattendue : il a travaillé pendant 11 ans pour BOSS paints-Colora. « Un travail agréable et amusant. La naissance de mon premier fils Cyriel m'a cependant bouleversé. Un sentiment de responsabilité m'a envahi. J'ai commencé à me renseigner sur les défis auxquels nous sommes confrontés et j'ai réalisé que l'alimentation locale était l'une des clés pour un avenir durable. De plus, la nourriture a ce pouvoir d'union. »

Bert et Sjarel ont concrétisé leur idée ensemble. Ils se sont inspirés du marché du Piémont italien où vit la sœur de Sjarel. « Les agriculteurs y vendent tout leur volume, les visiteurs y achètent tous leurs produits frais. La ville entière est d'ailleurs présente. » Ce concept a été transposé au contexte belge. Accompagnés d'une équipe d'amis, Bert et Sjarel ont monté un marché couvert hebdomadaire à

« LA REPRISE NOUS FAIT GRANDIR ET NOUS OUVRE DE NOUVELLES PERSPECTIVES. MAIS NOUS N'AVONS PAS L'AMBITION DE DEVENIR UN SUPERMARCHÉ EN LIGNE. »



Deerlijk, où les agriculteurs pouvaient vendre leurs produits directement aux consommateurs. « Nous avons déjà notre propre système de paiement pour faciliter au maximum la tâche des visiteurs et un bar pour créer un lieu d'expérience et de rencontre. La sensibilisation est un autre aspect essentiel : nous racontons les histoires de nos agriculteurs afin que les visiteurs respectent encore davantage leurs produits. »

Ce projet qui n'était au départ qu'un passe-temps s'est rapidement transformé en un grand succès. Bert et Sjarel ont décidé de s'y consacrer totalement et de fonder une société. Le Lokaalmarkt est désormais présent dans sept lieux en Flandre. Un deuxième marché sera bientôt ouvert à Gand et une extension à Anvers est également prévue. Un système de franchise a été mis au point afin de pouvoir suivre la croissance et d'inviter les amateurs locaux à se lancer dans l'entrepreneuriat. Le coronavirus est venu perturber leur équilibre étant donné que le Lokaalmarkt a dû fermer du jour au lendemain lors du premier confinement. « Mais en une semaine, nous avons mis en place un système opérationnel pour commander en ligne et retirer cette commande le vendredi. Ce système est maintenant optimisé et étendu à de nouveaux points de collecte. »

Reprise

Conscients que la croissance de Lokaalmarkt reste limitée, ils ont racheté en début d'année la plateforme en ligne Notrevache. « Elle promeut également les chaînes courtes, la durabilité et le respect du produit. Auparavant, on se répartissait déjà la viande de vache. Nous voulons perpétuer cette tradition, tout comme nous avons modernisé le marché. »

La plateforme vous permet d'acheter une vache avec d'autres inter-

nantes. Vous choisissez une race, réservez une partie et lorsque le compteur atteint 100 %, la vache est entièrement vendue. Elle est ensuite livrée à votre domicile en colis de 10 kilos (qui tient dans un tiroir de congélateur). « Ce sont des animaux élevés avec passion. L'ensemble de la chaîne respecte cet animal, du producteur au découpeur. Le client obtient un produit de qualité dont il connaît l'origine » explique Bert. « Cette reprise nous fait grandir et nous ouvre de nouvelles perspectives. Deel een varken, Deel een schaap et Koop een kip appartiennent également à Notrevache. Nous allons élargir la gamme. Mais nous n'avons pas l'ambition de devenir un supermarché en ligne. »

Suivi continu des chiffres

Pour s'assurer que tous leurs projets étaient viables en termes de chiffres, ils ont eu recours à Vandelanotte. « Avec notre ancien comptable, nous apportions un dossier de factures chaque trimestre. Ce n'est qu'après le traitement complet que nous obtenions un aperçu de nos activités. Nous étions à la traîne et voulions être plus proactifs. C'est la plateforme

myVandelanotte qui nous a poussés à opter pour Vandelanotte il y a environ trois ans. Cette plateforme pour les entrepreneurs nous permet de suivre en permanence notre entreprise grâce à un tableau de bord reprenant tous nos chiffres : notre chiffre d'affaires, la répartition des coûts, etc. Comme tout est numérisé, la livraison des factures est plus rapide et nous pouvons facilement consulter nos archives. »

Bert et Sjarel attachent également une importance capitale à l'aspect humain de la collaboration. « Et honnêtement : c'est vraiment un rêve », nous confient-ils. « Notre gestionnaire de dossier Bert donne des conseils qualitatifs et se montre très impliqué. Il s'engage dans notre réflexion et trouve des idées spontanément qui ne concernent pas uniquement des questions de chiffres. Il est réellement notre caisse de résonance. Entre-temps, nous sommes également devenus clients de sociétés privées et nous avons souvent recommandé Vandelanotte à notre famille et à nos amis. Le fait que nous faisons spontanément de la publicité est la meilleure preuve de notre satisfaction », concluent-ils.



CONSULTEZ VOTRE DOSSIER SUR [MYPENSION.BE](https://mypension.be)

Le site qui présente le bilan de votre pension

Déjà plusieurs années d'activité professionnelle à votre actif ? Il est souvent difficile de vérifier le montant de la pension auquel vous pouvez prétendre au terme de votre parcours. Heureusement, mypension.be vous donne un aperçu de votre pension légale et du capital pension que vous avez constitué. Ces données peuvent également servir de référence pour calculer les options fiscales encore disponibles pour la constitution d'une pension.

1 Pension légale

Le site mypension.be fournit des informations détaillées sur votre carrière et sur la pension légale qui l'accompagne. On y retrouve une estimation de la pension légale qui vous revient de droit. Une distinction est faite entre le montant de la pension si vous prenez une pension anticipée et son montant si vous continuez à travailler jusqu'à l'âge légal de la pension.

3 Troisième pilier et couvertures

Les pensions complémentaires du troisième pilier, telles que l'épargne-pension et l'épargne à long terme, ne sont pas mentionnées. Les couvertures possibles en cas d'incapacité de travail sont également absentes de la plateforme.

2 Deuxième pilier

Outre la pension légale, mypension.be présente également les pensions complémentaires du deuxième pilier. Cela signifie que vous trouverez également sur la plateforme les assurances groupe des employeurs précédents ainsi que la couverture décès y afférent. Les pensions complémentaires du deuxième pilier déjà constituées représentent un paramètre important dans le calcul de la règle dite des 80 %. Il s'agit de la règle fiscale qui détermine le montant de la pension complémentaire que vous pouvez encore constituer dans l'EIP et la prime déductible que vous pouvez verser. Les versements dans l'EIP continuent de bénéficier d'un avantage fiscal considérable qui peut vous intéresser.





1

Examinez votre fonctionnement actuel

Avant de passer à l'action, il est important de toujours étudier attentivement le processus de votre organisation actuelle. Dans ce cadre, demandez-vous ce qui pourrait être fait mieux, plus rapidement et plus simplement. Au cours de cette analyse, vous découvrirez sans doute les goulets d'étranglement que présentent votre entreprise. Par exemple, existe-t-il des étapes intermédiaires obsolètes ou inutiles ? Y a-t-il encore beaucoup de factures imprimées, tamponnées ou distribuées dans des bacs ? Exécutez-vous toujours chaque paiement séparément dans votre application bancaire ? Perdez-vous souvent des reçus ou des tickets de restaurant ? Recevez-vous parfois des rappels pour des factures manquantes ? Certaines factures restent-elles en attente d'approbation ? Et les doubles paiements arrivent-ils parfois par accident ? Répondre à ce type de questions vous aidera à déterminer plus rapidement les besoins de votre entreprise.

La numérisation en 4 étapes

La numérisation (et par extension l'automatisation) est devenue un pilier stratégique majeur pour de multiples entreprises. Une bonne chose si vous voulez notre avis.

En effet, elle vous permet de rationaliser vos processus administratifs et de gagner en efficacité. Grâce à ces quatre étapes, mettez en œuvre la numérisation au sein de votre entreprise en un rien de temps.

Centralisez vos documents

Bon nombre des goulets d'étranglement peuvent être résolus en centralisant un maximum d'informations. L'utilisation d'une adresse électronique générale (telle que comptabilité@... ou facturation@...) permet à vos fournisseurs de vous remettre facilement leurs factures. L'adresse e-mail est préférablement liée à votre logiciel de comptabilité ou à votre environnement ERP. Il s'agit d'un petit effort qui apporte immédiatement des résultats clairs. En outre, il s'avère intéressant d'envoyer les tickets de caisse ou reçus directement à votre comptabilité via une application sur votre smartphone. Cela vous évitera de devoir rechercher des reçus (perdus) par la suite. Il est aussi possible de relier des applications distinctes pour les notes de frais à votre environnement comptable.

De plus, il existe diverses solutions côté ventes pour rationaliser l'ensemble du cycle de vente, de la prospection à la facturation en passant par le devis et le projet. Enfin, votre facture de vente peut ensuite être à nouveau traitée automatiquement dans votre comptabilité. Pour conclure, la plupart des banques disposent de connexions automatiques depuis un certain temps, ce qui signifie que la saisie manuelle des journaux financiers est révolue. De la même manière, les écritures de paie peuvent désormais aussi être lues automatiquement en se connectant au secrétariat social.

2

Déterminez les étapes clés de la procédure de traitement

Première étape du traitement : la collecte et la centralisation de vos documents. La mise en place d'un flux d'approbation numérique peut s'avérer utile dans un deuxième temps. Un collaborateur peut s'en charger très simplement, mais il existe aussi des configurations plus complexes dans lesquelles différentes personnes et différents rôles peuvent être combinés. Lorsque vous travaillez avec des bons de commande, l'approbation semi-automatique représente un gain de temps supplémentaire.

Le paiement ou le non-paiement des factures approuvées constitue la troisième et dernière étape du traitement. Ce processus peut également faire l'objet d'une large automatisation, en regroupant simplement les factures approuvées qui restent à payer sous forme de liste. On retrouve alors un aperçu des factures à payer et leur date d'échéance associée. Par le biais d'un fichier de paiements groupés, vous confirmez formellement les paiements à votre banque. Il est déjà possible d'importer un tel fichier de paiement dans la plupart des applications bancaires courantes aujourd'hui.

3

Utilisez une plateforme en ligne pour les entrepreneurs

Finalement, nous vous recommandons de centraliser votre activité sur une plateforme en ligne pour les entrepreneurs. À cette fin, Vandelanotte a développé myVandelanotte, une plateforme conçue pour faciliter la vie des entrepreneurs. Grâce à notre environnement sécurisé, vous pouvez vous concentrer en tant que dirigeant sur la gestion opérationnelle de votre entreprise.

4

Les atouts de myVandelanotte

Traitement rapide

Afin de centraliser les processus nécessaires, nous vous créons une adresse e-mail unique vers laquelle toutes les factures d'achat pourront être envoyées. Vous pourrez ensuite transmettre facilement vos tickets grâce à l'application myVandelanotte. Vous êtes membre du réseau Peppol ? Dans ce cas, aucune action supplémentaire n'est nécessaire lorsque votre fournisseur est également membre. En vue de vous offrir une vision (presque) en temps réel de vos chiffres, nous vous garantissons un traitement de vos documents livrés dans les 48 heures.

Flux d'approbation

Le portail est doté d'un flux d'approbation simple vous permettant de vérifier à nouveau toutes les factures et de les rejeter si vous le souhaitez. Vous gardez ainsi le contrôle en permanence avant que les factures ne soient effectivement payées.

Module de paiement

Via notre module de paiement, nous répertorions toutes vos factures à payer de manière claire, afin que vous puissiez créer vous-même un fichier de paiement. En raison des réglementations et des protocoles de sécurité actuels des banques, il vous suffira encore de signer ce fichier dans votre environnement bancaire.

Connexions

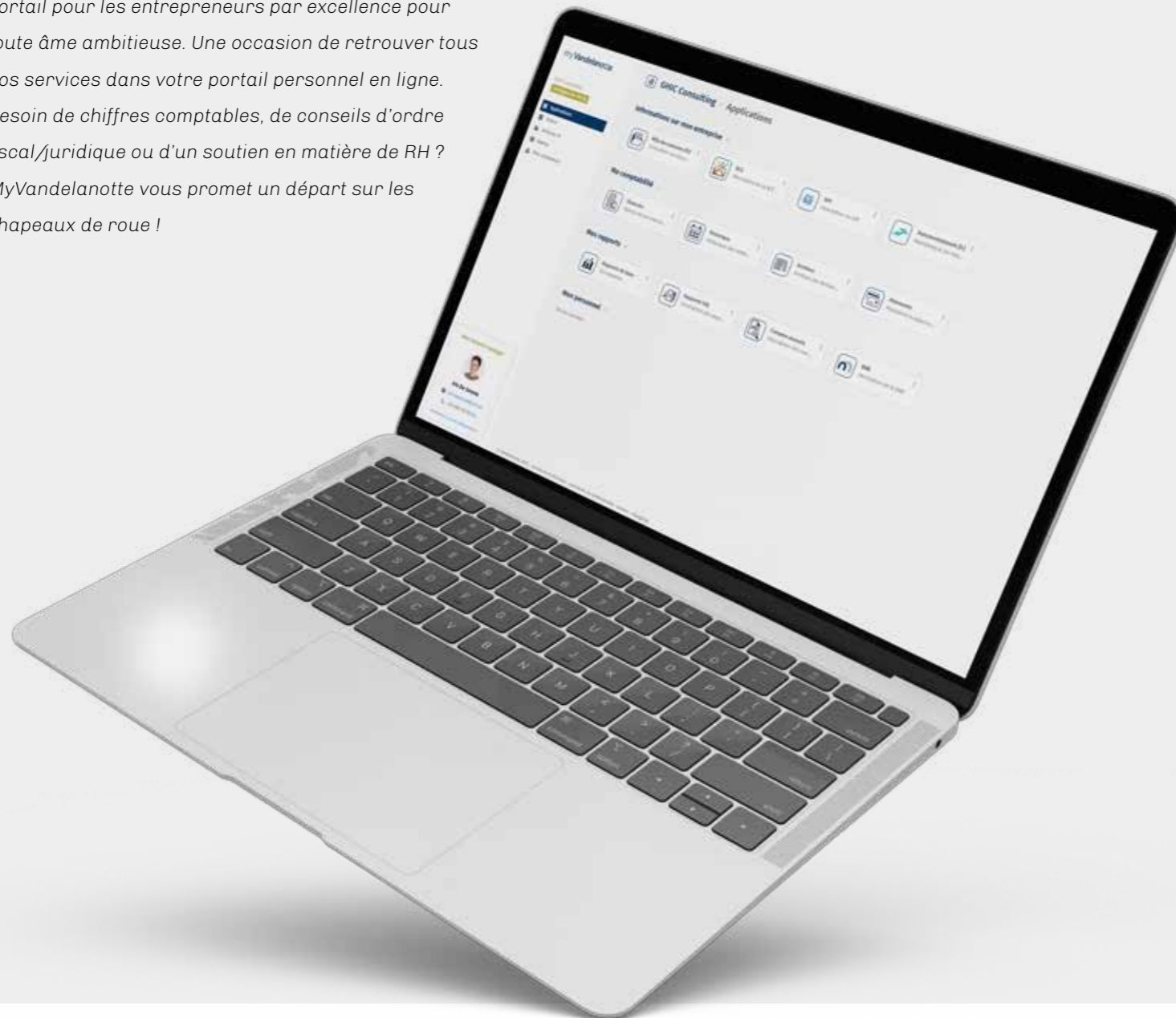
Notre équipe de spécialistes jouit d'une solide expérience dans l'établissement de connexions entre les logiciels CRM les plus courants et les environnements de points de vente et de boutiques en ligne.



—Frederik Arnauw

De la plateforme comptable...

Notre plateforme numérique myVandelanotte fera bientôt entièrement peau neuve. Il deviendra ainsi le portail pour les entrepreneurs par excellence pour toute âme ambitieuse. Une occasion de retrouver tous nos services dans votre portail personnel en ligne. Besoin de chiffres comptables, de conseils d'ordre fiscal/juridique ou d'un soutien en matière de RH ? MyVandelanotte vous promet un départ sur les chapeaux de roue !



Maximiser l'efficacité de la collaboration avec nos clients ? C'est notre aspiration. Depuis 2017, plus de 2000 entrepreneurs se sont dirigés vers myVandelanotte. Notre monde numérique exige dorénavant une approche nouvelle des affaires. Grâce à l'échange de factures et de documents par voie numérique, vous obtenez un aperçu permanent de l'évolution de votre entreprise, où et quand vous le souhaitez. L'objectif a toutefois dépassé depuis longtemps le simple échange et traitement numérique de vos factures et de la comptabilité. Vandelanotte décide donc de passer prochainement à la vitesse supérieure. Notre portail numérique pour les entrepreneurs devient la base de données centrale de votre entreprise. Un peu comme le cockpit de votre compagnie. C'est vous qui êtes aux commandes. Nos spécialistes deviendront vos copilotes attitrés.

Avantages

Plus de 2000 entrepreneurs profitent déjà des avantages offerts par myVandelanotte. Leur administration financière ? Ils nous la confient en toute sérénité. Mais ce n'est pas tout. MyVandelanotte, c'est aujourd'hui :

» Une **visibilité** continue de l'évolution de vos chiffres. Les factures

« NOTRE PORTAIL NUMÉRIQUE POUR LES ENTREPRENEURS DEVIENT LE COCKPIT DE VOTRE ENTREPRISE. »

transmises par vos soins sont traitées en permanence. Vous collaborez avec des fournisseurs affiliés à Peppol ? Les factures sont même délivrées automatiquement.

- » Un **scan de vos tickets et factures**. Notre logiciel de scanner traite votre comptabilité en toute autonomie.
- » Une consultation de **tableaux de bord et de rapports de gestion clairs, partout et à tout moment**. Prenez des décisions plus rapidement grâce à une disponibilité permanente de vos derniers chiffres.
- » Un recours à un **archivage numérique** permettant de consulter facilement toute facture des années précédentes. Fini de chercher constamment ce fameux document.
- » Un **établissement simple de factures de vente** classées automatiquement dans votre comptabilité, sans avoir à se soucier de vérifier si elles ont été remises ou non à votre comptable.
- » **Un suivi des prospects, une éla-**

boration de devis et leur conversion en factures. La possibilité de contrôler les paiements et d'envoyer des rappels vous permet de maîtriser votre liquidité.

- » Un **paiement des fournisseurs** sur la base de codes QR ou via la préparation de fichiers SEPA aisément accessibles depuis votre application bancaire. La mise en place d'un flux d'approbation extrayant les paiements incorrects est également intégrée.
- » Une **visualisation** de toutes les **transactions bancaires** et une sélection du compte effectuant le paiement, quelle que soit votre banque.
- » Un **téléchargement de modèles** juridiques offrant une rédaction rapide d'un bail ou de tout autre accord.
- » Une **consultation** de vos données figurant à la BCE, au Moniteur belge ou auprès de la Banque nationale.
- » Une mise à jour constante de la **légalisation récente**.
- » Une **signature numérique** des documents préparés par Vandelanotte.

Une solution complète

Conscient que la gestion de votre entreprise ne se limite pas à une simple comptabilité, myVandelanotte propose dorénavant une solution complète pour chaque entrepreneur. Vous y trouverez non seulement toutes les informations et tous les documents primordiaux concernant votre entreprise, mais également des conseils sur mesure dans chaque domaine. Des questions

... à une plateforme pour les entrepreneurs

d'ordre fiscal ou (socio-)juridique ? Vandelanotte est là pour vous aider. Nous tenons à vous libérer du temps supplémentaire pour votre entreprise ou pour vos ambitions personnelles. En tant qu'entrepreneur, vous devenez le gestionnaire (et pilote) de myVandelanotte. Vous pouvez inviter des collaborateurs à collaborer sur une affaire, leur octroyer des droits étendus ou leur accorder l'accès à certains volets. Autrement dit, vous pourrez attribuer des rôles différents en fonction de vos projets communs. Vous devenez le pilote de myVandelanotte et nous serons votre copilote prêt à vous conseiller et à vous accompagner sur tout sujet. Quant à la plateforme, elle représente le cockpit de votre entreprise. Vous préférez garder le contrôle sur certaines choses ? Aucun souci ! La plateforme peut parfaitement s'adapter à vos besoins. Vous choisissez vous-même les fonctionnalités et les connections souhaitées. C'est non seulement pratique pour vous, mais aussi pour nos spécialistes. La numérisation nous permet de privilégier davantage le conseil proactif et le contact personnel. Une situation gagnant-gagnant !

Bientôt sur vos écrans

Les fonctionnalités mentionnées auparavant resteront bien sûr disponibles. Plus encore, elles seront désormais accessibles à tout entrepreneur. Les fonctionnalités supplémentaires peuvent être ajoutées à volonté. Un aperçu de nos nouvelles fonctions :

- » Un **traitement en ligne des données du personnel et traitement mensuel des salaires** : vous recevrez ainsi périodiquement les indications nécessaires au sujet de votre personnel. Vos collaborateurs peuvent également consulter numériquement leurs données salariales et demander des congés qui peuvent être approuvés direc-



Prêt pour le décollage ?

« LA PLATEFORME SERA ENCORE ENRICHIE DE FONCTIONNALITÉS SUPPLÉMENTAIRES ET DES DERNIÈRES TECHNOLOGIES. »

- » tement sur la plateforme par vos soins.
- » Un **accès aux rapports périodiques et annuels** : de la vue globale jusqu'au plus petit détail au niveau des comptes, myVandelanotte facilite les analyses nécessaires, assorties ou non de budgets, afin de pouvoir chiffrer la stratégie définie.
- » Des **possibilités de collaboration pour l'établissement des chiffres annuels** : disposez d'un aperçu pratique de toutes les tâches en cours et dites adieu à une boîte mail pleine à craquer.
- » Un **archivage en ligne** : vous y trouverez tous les documents définitifs que nous avons élaborés pour vous. Fini la recherche de contrats, de rapports d'audit, de procès-verbaux d'assemblées annuelles, de comptes annuels

- » définitifs et de rapports d'audit.
- » Une vue d'ensemble de tous les **sites Web et documents utiles** : vous désirez analyser des prospects ou collecter des informations à transmettre à vos relations d'affaires ? MyVandelanotte a tout ce qu'il vous fait.
- » Un **formulaire pour votre déclaration à l'impôt des personnes physiques** : il ne vous reste qu'à fournir les informations manquantes. Ne craignez plus de fournir des documents incorrects.

Vandelanotte ne se repose pas sur ses lauriers. La plateforme sera donc enrichie de fonctionnalités supplémentaires et des dernières technologies dans les années à venir. Elle deviendra le lieu central pour le suivi rapide et efficace de vos activités, assorti de nos conseils personnalisés habituels.



— Iris De Groote

TROIS FACTEURS FONDAMENTAUX DE RÉUSSITE

Le Change Management à l'origine d'une révolution

Lorsqu'on évoque la numérisation, on songe souvent immédiatement à une simple implémentation informatique. La réalité est cependant tout autre : la numérisation est en fait le processus d'amélioration ultime comportant des objectifs stratégiques et opérationnels. Un Change Management maîtrisé est donc crucial.

Le projet peut atteindre les objectifs souhaités uniquement lorsque toutes les parties regardent dans la même direction. Le département informatique joue dans ce contexte le rôle de médiateur par excellence, et n'est donc pas une fin en soi. Quiconque veut réussir une transformation numérique doit tenir compte de trois facteurs fondamentaux : « Mes collaborateurs sont-ils prêts à se joindre au projet ? », « Possèdent-ils les compétences nécessaires pour utiliser les outils et les solutions développés ? » et « Appliqueront-ils réellement les solutions fournies dans la pratique ? »

Un Change Management rigoureux revêt une importance élémentaire pour répondre à ces trois facteurs clés. Il est essentiel de toujours accorder

l'attention nécessaire aux trois facteurs de réussite d'un processus de changement.

1. INSTAUREZ UNE COMMUNICATION ADAPTÉE

Abordez toujours d'abord le projet par un plan de haut niveau en vous concentrant sur son objectif, sa raison d'être et les différentes actions nécessaires au bon déroulement du projet. Envisagez cette communication comme un véritable projet de marketing où le message passe par différents canaux. Prévoyez en outre une marge suffisante pour les questions et les commentaires afin que le projet ne s'enlise pas dans des discussions de couloir.

« LES EARLY ADOPTORS JOUENT NON SEULEMENT UN RÔLE CRUCIAL DANS LA COMMUNICATION, MAIS AUSSI DANS LA MISE EN ŒUVRE DES CHANGEMENTS. »

2. FAITES RECOURS À DES EARLY ADOPTERS

Servez-vous des early adopters présents quotidiennement sur le lieu de travail et capables de diffuser le message. Ils jouent non seulement un rôle crucial dans la communication, mais aussi dans la mise en œuvre effective des changements dans les opérations quotidiennes. Ils démontrent clairement les avantages que les changements apportent et sont en mesure de conseiller et d'aider les autres collaborateurs. De cette manière, les autres collaborateurs sont formés de manière pragmatique et non théorique, ce qui ne peut qu'influencer positivement la volonté d'appliquer réellement les changements. Il est donc essentiel de prévoir suffisamment d'espace pour ces collaborateurs afin qu'ils puissent assumer pleinement leur rôle.

3. LAISSEZ PLACE À LA PARTICIPATION

Informez en continu vos collaborateurs de l'avancement du projet. Il est important de réaliser qu'une implication positive ne peut naître que lorsqu'il y a de la place pour pratiquer le comportement souhaité, lorsque les préoccupations peuvent être exprimées et lorsqu'il y a le sentiment de pouvoir faire des ajustements sur la base d'un retour constructif. Le cynisme du changement n'a aucune chance sur le lieu de travail dans ce cas.



— Anneleen Wydooghe

Quand votre



nécessite-t-il un remplaçant ?

EXPLICATION DE 5 SIGNAUX D'ALERTE

Un ERP renferme les processus et procédures essentiels qui déterminent le succès de votre organisation. Mais quand doit-il être remplacé pour assurer la pérennité de votre entreprise ?

VOTRE PARTENAIRE LOGICIEL

NE PREND PLUS EN CHARGE

VOTRE SYSTÈME ACTUEL

Une bonne raison d'implémenter un nouveau logiciel : le logiciel existant est obsolète ou n'est plus pris en charge. Les possibilités offertes par les logiciels évoluent si rapidement de nos jours que les développeurs sont contraints de renouveler en profondeur leurs logiciels, voire de les stopper. Ils ne développent plus le support et les mises à jour des « anciens » logiciels, ce qui signifie que vous n'avez plus de support pour votre système ERP actuel.

VOTRE ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

ONT CHANGÉ

Le logiciel ERP facilite les processus au sein de votre entreprise. Votre entreprise ne ressemble plus à ce qu'elle était dix ans auparavant ? Il est fort probable que votre solution actuelle ne réponde plus à vos besoins. Lorsque cela menace la continuité de votre entreprise, c'est le signal d'avertissement que votre entreprise doit remplacer le système informatique.

VOUS DÉSIREZ DAVANTAGE

DE FLEXIBILITÉ

La flexibilité est double. D'une part, les évolutions de notre société exigent que vous puissiez travailler partout et à tout moment. Vos données doivent donc être disponibles en tout lieu et sur tout appareil. Ce n'est toutefois pas pos-

sible dans certaines infrastructures informatiques et cela peut engendrer des inconvénients majeurs dans les opérations quotidiennes. D'autre part, les entreprises imposent une flexibilité accrue à leurs systèmes. La personnalisation du système ERP empêche souvent l'inclusion d'exigences supplémentaires dans le package actuel, ce qui induit que votre entreprise dépasse en quelque sorte le système informatique.

VOUS VOULEZ AUTOMATISER LES

PROCESSUS ET/OU LES RAPPORTS

Certains packages de base ne présentent pas la capacité de permettre une grande automatisation. Lorsqu'un manque d'automatisation provoque des frustrations ou une perte de temps importante, il doit être le déclic pour passer à un nouveau package informatique. Il en va de même lorsque votre système informatique ne permet qu'un reporting limité et que vous ressentez la nécessité de contrôler davantage votre activité, il est alors préférable de passer à un système informatique plus avancé.

VOUS ÊTES CONFRONTÉ À DES

NOUVELLES EXIGENCES

Votre entreprise est soumise à des réglementations supplémentaires, par exemple en matière de traçabilité de produits, de données, etc., ou à de nouvelles demandes de la part des clients ? Il pourrait alors s'avérer nécessaire d'utiliser des outils plus avancés afin d'y répondre de manière efficace.

Faites le choix adapté

Quels que soient les signaux envoyés par votre entreprise, nous soulignons l'importance de faire vos « devoirs » dans chaque situation avant de vous précipiter dans le choix d'un nouveau package informatique. Nous entendons par « devoir » une analyse que vous faites ou avez fait faire de votre entreprise afin d'identifier vos besoins (informatiques). L'objectif est en effet de trouver le système ERP qui répond le mieux aux besoins de votre entreprise.

Vient alors la question redoutée : « Quel est le système adapté à notre organisation et quel est le fournisseur le plus approprié ? ». En réalité, il n'existe malheureusement pas de package ERP ou d'implémentateur parfait. La qualité de la solution choisie dépend de votre budget, de votre préparation, de l'adéquation fonctionnelle et technique du package avec votre organisation et de l'expertise du fournisseur en matière d'implémentation. Un bon package peut être implémenté de manière incorrecte et vice versa.

Le passage à un nouveau package ERP nécessite donc une préparation minutieuse et un investissement en temps. L'expertise de horsum vous accompagne tout au long du processus de sélection numérique et vous guide vers un choix judicieux.



—Sofie Defraeye

Déduction pour investissement des actifs numériques

Les factures sont de plus en plus souvent lues et envoyées automatiquement aux clients, et les paiements sont de plus en plus souvent réalisés en ligne. Une sécurité stricte (et le système y afférent) est nécessaire pour pouvoir effectuer des paiements en ligne. Le gouvernement s'engage donc fermement en faveur de mesures fiscales pour les investissements dans les actifs favorisant la transformation numérique.

La pandémie de coronavirus a donné un coup d'accélérateur à la numérisation. Les déplacements pour se rendre au travail n'étant pas toujours possibles ou autorisés, de nombreux entrepreneurs ont investi dans des actifs numériques. De cette façon, ils pouvaient offrir un environnement de travail numérique rendant possible le travail à distance. Parallèlement, il est devenu possible d'automatiser et d'optimiser certains aspects du cycle de paiement, tels que la facturation, les paiements, les archives et les signatures électroniques.

Coup de pouce

Afin de donner aux entrepreneurs le coup de pouce nécessaire et d'encourager les investissements dans la

numérisation, le gouvernement belge prévoit depuis 2016 la déduction pour investissement des actifs numériques. Cette (augmentation de la) déduction pour investissement s'élève à 13,5 %, avec une augmentation à 25 % pour les actifs acquis ou créés entre le 12 mars 2020 et le 31 décembre 2022. Cet incitatif fiscal s'applique à tous les investissements susceptibles de favoriser et de promouvoir l'économie numérique. Il peut être appliqué à l'impôt des personnes physiques ainsi qu'à celui des sociétés (uniquement pour les PME). Les investissements doivent être utilisés exclusivement à des fins professionnelles et doivent être amortissables sur trois ans au minimum. L'augmentation de la déduction concerne :

1. des logiciels et équipements utili-

- sés exclusivement pour l'intégration et l'exploitation des systèmes numériques de paiement, de facturation et d'archivage et pour la signature électronique ;
2. des logiciels et équipements utilisés exclusivement pour la sécurité des données, des réseaux et des applications informatiques ;
3. des investissements liés à l'exécution des actifs visés aux points a et b, tels que l'analyse, la conception et les tests.

Un investissement dans du matériel et des logiciels peut être considéré comme une immobilisation numérique à condition qu'il soit utilisé à titre permanent et qu'il figure dans les actifs immobilisés. Les logiciels entrent donc en ligne de compte pour l'augmentation de la déduction pour investissement s'ils sont amortis comme une immobilisation incorporelle (généralement sur cinq ans).



Formalités

Il faut accomplir quelques formalités pour qu'un investissement puisse être pris en compte. Elle exige que l'investissement dans les actifs numériques doit être prouvé par une facture établie par le fournisseur. Si la facture comporte un prix global sur des éléments qui, d'une part, peuvent bénéficier d'une déduction pour investissement et, d'autre part, qui ne peuvent pas, seul le montant de l'investissement qui est éligible peut être pris en compte.

On peut trouver une exception à la règle pour les investissements dans des sites Web en vue de l'établissement d'une boutique en ligne. L'ensemble peut toujours être pris en compte quant à la déduction pour investissement.



—Michaël Lagrou

Primes pour la communication internationale

Beaucoup de PME belges rêvent d'entrer sur le marché international, mais ce n'est pas une tâche facile. Pour y arriver, on a besoin d'une stratégie soigneusement réfléchie, une équipe motivée, et beaucoup des outils promotionnels. Cette dernière commercialisation internationale n'est pas bon marché, et les autorités wallonnes et bruxelloises comprennent que cela n'est pas une évidence pour les PME. C'est pourquoi qu'elles veulent soutenir les entreprises avec quelques aides et subventions.

En Wallonie, l'AWEX couvre 50% des coûts de réalisation de supports de promotion pour accroître la visibilité à l'international. Cette prime « Support Communication » est destinée aux entreprises wallonnes qui réalisent des brochures « papier » ou digitales, des vidéos ou des insertions publicitaires dans des revues professionnelles périodiques en ligne ou « papier » publiées et distribuées à l'étranger. Le montant de soutien maximal se situe entre 10 000 et 15 000 EUR.

Par contre, Bruxelles Economie et Emploi met deux primes à la disposition des PME bruxelloises. La prime « Support Informatif » est pour réaliser un outil promotionnel (brochure, catalogue, film, logo, dépliant, traduction) dans une autre langue que le français ou le néerlandais, en vue d'exporter, tandis que la prime « Web » est pour créer ou optimiser un site web ou une plateforme d'e-commerce. Chacune des subventions couvre 40% - 75% des coûts, avec un montant d'aide maximal de 5 000 EUR.

Vous avez besoin d'assistance pour une demande ? Vous pouvez contacter nos spécialistes via subsidies@vdl.be.

« CET INCITANT FISCAL S'APPLIQUE À TOUS LES INVESTISSEMENTS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER ET PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE. »



VANDELANOTTE MIS À L'HONNEUR

Bart Coppitters, nouveau CTO chez Vandelanotte

Le 14 juin 2021, nous avons accueilli Bart Coppitters en tant que nouveau CTO au sein de Vandelanotte. Bart compte plus de 30 ans d'expérience à son actif dans la conception de stratégies numériques pour des entreprises de renom. Fidèle à la devise « vision driven innovation », il se chargera principalement de poursuivre le façonnement de l'avenir numérique de Vandelanotte. Ces dernières années, notre histoire numérique a déjà connu une croissance considérable. L'arrivée de la nouvelle plateforme myVandelanotte ne fait que le confirmer.

Bart contribuera également au développement de notre stratégie de marketing digital, gèrera nos actifs numériques et l'expérience utilisateur mais fournira aussi des conseils sur diverses décisions en matière de numérisation. Il deviendra donc par ce biais l'interlocuteur en interne pour toutes les questions liées à l'informatique et gèrera à la fois l'équipe IT et l'équipe Quality & Controlling. Nous souhaitons beaucoup de succès à Bart et attendons avec impatience notre avenir numérique !

Deux nouvelles fonctionnalités s'ajoutent à l'application Gestion de la clientèle

Un an après le lancement de notre application Gestion de la clientèle dans myVandelanotte, nous avons le plaisir d'annoncer deux toutes nouvelles fonctionnalités. Vous envoyez à intervalles réguliers la même facture au même client ? Vous pouvez désormais définir un modèle récurrent afin de ne plus devoir établir la facture vous-même. Outre son aspect pratique, cette méthode garantit des factures dépourvues d'erreurs sans intervention de votre part. Pour les entreprises de construction, nous offrons la possibilité d'envoyer automatiquement une attestation 6 % accompagnant la facture de vos clients. Vous ne devez donc pas envoyer de documents supplémentaires par la suite.

Vandelanotte accueille son 400^e collègue !

Nous avons accueilli notre 400^e collègue le 23 août 2021, marquant par la même occasion à nouveau une étape importante. Ces dix dernières années, notre entreprise a enregistré une croissance colossale en doublant le nombre de ses collaborateurs. Avec son statut de 400^e collaboratrice, Lynn Goethals renforcera notre équipe à Bruges en tant que Consultant Accountancy. Nous lui souhaitons une belle réussite !

AGENDA

— 20 septembre 2021

Déclaration TVA et relevé intracommunautaire pour le mois d'août.

— 30 septembre 2021

Date limite de rentrée de la demande de remboursement de la TVA payée en 2020 dans un autre État membre de l'Union européenne.

— 11 octobre 2021

Versements anticipés (VA 3) afin d'éviter une majoration d'impôt.

— 20 octobre 2021

Déclaration TVA et relevé intracommunautaire pour le mois de septembre ou pour le troisième trimestre 2021.

— 21 octobre 2021

Date de rentrée pour les mandataires de la déclaration à l'impôt des personnes physiques exercice 2021.

— 28 octobre 2021

Date de rentrée des déclarations à l'impôt des sociétés, des sociétés INR et IMP exercice 2021 pour les personnes morales dont la date de bilan est comprise entre le 31/12/2020 et le 28/02/2021 inclus.

— 4 novembre 2021

Date de rentrée de la déclaration papier des non-résidents exercice 2021.

— 22 novembre 2021

Déclaration TVA et relevé intracommunautaire pour le mois d'octobre.

— 2 décembre 2021

Date de rentrée de la déclaration des non-résidents exercice 2021 via Tax-on-web ou via les mandataires (Tax-on-web).

— 15 décembre 2021

Demande par lettre recommandée pour bénéficier du régime de franchise à partir du 1er janvier 2022 (indiquer le chiffre d'affaires des trois premiers trimestres et l'estimation du chiffre d'affaires du quatrième trimestre).

— 20 décembre 2021

Déclaration TVA et relevé intracommunautaire pour le mois de novembre.
Versements anticipés (VA 4) afin d'éviter des majorations d'impôt.

— 20 janvier 2022

Déclaration TVA et relevé intracommunautaire pour le mois de décembre ou pour le quatrième trimestre 2021.

CONTACT

Vandelanotte Alost

Gentse Steenweg 55
9300 Alost
053 72 95 00

Vandelanotte Bruges

Torhoutse Steenweg 250
8200 Bruges
050 39 28 75

Vandelanotte Courtrai

Pres. Kennedypark 1A
8500 Courtrai
056 43 80 60

Vandelanotte Tournai

Avenue de Maire 101
B-7500 Tournai
069 22 64 95

Vandelanotte Anvers

Posthofbrug 6/4
B-2600 Berchem
03 320 97 97

Vandelanotte Bruxelles

Esplanade 1/85
B-1020 Bruxelles
02 427 44 53

Vandelanotte Gand

Bijenstraat 22
9051 Gand
09 381 51 81

Vandelanotte Zele

Nachtegaalstraat 8/w5
9240 Zele
052 21 85 07

Colophon

« Vandelanotte News » est un magazine de Vandelanotte.
Conception et réalisation : Capone.be
Interview : Capone.be
Photo : Choisil
Impression : Drukta
Éditeur responsable : Nikolas Vandelanotte,
Vandelanotte, Pres. Kennedypark 1a à 8500 Courtrai

Vous voulez en savoir davantage sur Vandelanotte ?
Visitez notre site Web www.vandelanotte.be.

Tous droits réservés. Rien dans ce numéro ne peut être reproduit et/ou publié par impression, photocopie, publication en ligne ou de quelle que manière que ce soit, sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

 contact@vdl.be

 www.vandelanotte.be

 +32 56 43 80 60

 facebook.com/vandelanotteacc

 linkedin.com/company/vandelanotte

 instagram.com/vandelanotte.be

